



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 31.01.2024

Numéro de publication: BH07-0000004261

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Décision en Décision selon l'art. 934a CO, André Bastos Lopes

Organisation concernée:

André Bastos Lopes
CHE-317.776.228
rue du Nord 9
2046 Fontaines NE

Contexte:

L'entreprise individuelle ne dispose pas d'une adresse valable, son titulaire est sans domicile connu et la sommation publiée le 01.11.2023 dans la Feuille officielle suisse du commerce est restée sans suite.

Décision:

L'office du registre du commerce du canton de Neuchâtel décide, en application de l'article 934a CO, de radier d'office l'inscription de l'entreprise individuelle Janick RICCITELLI (CHE-390.657.351), à Hauterive.

Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Délai : 30 jours

Fin du délai: 01.03.2024

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité de surveillance du registre du commerce de Neuchâtel, le Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, en application de l'article 942 CO.